



DÉCHETS ACCEPTÉS DANS LES DÉCHÈTERIES DU SMITOM

Les déchets acceptés et leurs filières

Destination réemploi



REUTILISATION
REEMPLOI

Destination compostage (valorisation organique)



DÉCHETS VERTS

Stockage



NON INCINÉRABLE
PLÂTRE ET
LAINE DE VERTRE

Usine de LASSE (SIVERT) (valorisation énergétique)



ENCOMBRANTS

Destination recyclage (valorisation matière)



VERRES



CARTONS



PNEUMATIQUES
4 pneus max.
véhicule léger



BRIS



MOBILIER

En partenariat avec :
Écomobilier



BÂCHES PLASTIQUES



GRANDS / INERTES



MÉTAUX
Collecte ponctuelle



BIDONS
PLASTIQUES



DEEE +

Déchets d'équipements
électriques et électroniques

Regénérations traitement spécifique



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



HUILES DE Friture



HUILES DE VIDEAGE



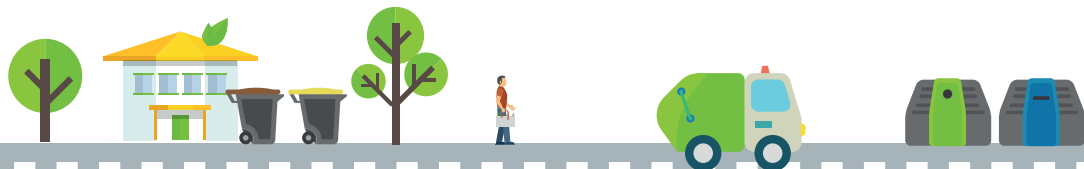
PILES
ET ACCUMULATEURS

En partenariat avec :



	GENNES Route de Doué ZA des Sabotiers		DOUÉ-LA-FONTAINE Rue des Fougérons ZI de la Saulaie		THOUARCÉ Route de Rablay - D125 Le Bottereau	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 17h30		14h - 17h30	9h - 12h	
Mardi				14h - 17h30	9h - 12h	
Mercredi	10h - 12h	14h - 17h30	10h - 12h	14h - 17h30		14h - 17h30
Jeudi				14h - 17h30		
Vendredi		14h - 18h	10h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30

JUIGNÉ SUR LOIRE Chemin du Gué du Saule accès réservé aux habitants du territoire Loire-Aubance.	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars (hors jours fériés)		Du 1 ^{er} avril au 31 octobre (hors jours fériés)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi au vendredi	9h - 12h	14h - 17h	8h30 - 12h	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 17h		8h30 - 18h	
Dimanche	9h - 12h		8h30 - 12h	





MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES (HORS JUIGNÉ-SUR-LOIRE)

Une déchèterie est un espace clos et gardienné où les particuliers et les professionnels peuvent déposer les déchets non collectés dans le circuit habituel.

POUR ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES : chaque usager doit présenter (à la borne ou à l'agent d'accueil) son badge d'accès, fourni sur demande par le SMITOM Sud Saumurois.

LES DÉPÔTS : sont limités à 2m³ par semaine. Les déchets doivent être triés par l'usager. Dans le cas contraire, le dépôt peut être refusé.

L'accès aux sites en dehors des horaires d'ouverture est interdit et le dépôt sauvage de déchets est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€ (article 131.13 du Code Pénal).

Broyage des végétaux

(en déchèterie détail fiche 1)

Broyeur à disposition

Thouarcé

1^{re} semaine du mois

Doué-la-Fontaine

2^e semaine du mois

Gennes

3^e semaine du mois

Collecte ponctuelle de la ferraille et de l'amiante

Ferraille (journée spécifique)

Doué-la-Fontaine

1^{er} samedi du mois : 9h-12h et 14h-17h

Thouarcé

le 2^e samedi du mois : 9h-12h et 14h-17h

le 3^e et 4^e vendredi du mois : 14h-17h

Gennes

4^e samedi du mois : 9h-12h et 14h-17h

Amiante

Uniquement sur inscription et jour dédié.



Professionnels

Tarifs HT des dépôts (TVA selon le taux en vigueur). **Hors Juigné sur Loire**
Pour les professionnels hors secteur du SMITOM, les tarifs sont doublés.

Tout-venant : 15 €/m³

Ferrailles : 10 €/m³

Bois : 10 €/m³

Déchets dangereux : 1 €/kg

Déchets dangereux
non-identifiés : 3 €/kg

Gravats : 12 €/m³

Déchets verts : 10 €/m³

Pneus VL : 2 €/unité

Pneus PL : 15 €/unité

Pneus tracteur : 26 €/unité

Pour la déchèterie
Juigné-sur-Loire
contacter
l'agglomération d'Angers
www.angersloiremetropole.fr
Tél. : 0800418800

